terre si chèrement acquis, plutôt que d'aller Dieu sait où, ruinés, sans ressources.

Jusqu'à présent cependant, toutes les petites propriétés ont été épargnées sauf celles de MM. Knight, sénateur, Périnelle et Pécoul. Quoiqu'il soit à peu près impossible d'évaluer les pertes matérielles, M. Knight estime que 250 millions ne les couvriraient pas.

Le désastre est relativement limité, et les Martiniquais ne peuvent se résoudre à quitter leur pays. Quant à la ville de Saint-Pierre, c'est la ruine proprement définitive. On ne peut prévoir actuellement la reconstruction de la ville disparue à jamais.

Venir d'une manière efficace au secours de nos malheureux compatriotes de la Martinique, c'est ce dont M. Knight va se préoccuper dès son retour à Paris. Il compte demander au Parlement les mesures nécessaires, après s'être concerté avec ses collègues.

M. Knight dit que presque tous ceux qui, à la Martinique, avaient un devoir à remplir dans cette terrible circonstance, ont été à la hauteur de leur tâche, à commencer par M. Lhuerre, sur qui, du reste, on a tout demandé, et tombe une lourde responsabilité.

Le gouvernement intérimaire a d'ailleurs trouvé un collaborateur dévoué, peut-être plus dévoué en la personne de M. Sentex, maire de Fort-de-France. Quant à M. Mahiet, l'une des victimes de la catastrophe, il a fait aussi son devoir, tout son devoir, et lui ne peut être imputé de ce qui est arrivé. C'est avec raison qu'il avait évité l'exode d'une population affolée, d'autant plus qu'avec la commission, on pouvait croire que Saint-Pierre, abrité par des hautes collines, devait être abritée d'une catastrophe, et qu'il était impossible d'annoncer qu'il se produirait ce phénomène sans précédent. La fatalité a voulu que ce qui devait être juste ne l'a pas été, mais on ne peut l'imputer en faute à l'homme prévoyant, intelligent et dévoué qui a été la première victime de sa conviction.

La situation dans l'île

Le nombre des sinistrés réfugiés actuellement à Fort-de-France s'élève à douze mille environ. Un tel accroissement de population, se produisant en quarante-huit heures, ne manqua de créer à l'autorité municipale des embarras considérables, si inévitable qu'il soit, d'ailleurs, en sens contraire, la population de la ville fuyait, dans les colonies voisines où s'empressant d'aller demander à la mère-patrie un abri contre les dangers plus ou moins lointains que la menaçait.

Je ne veux pas dire que toute cette terreur est injustifiée. Mais, en somme, si l'évacuation doit être une opération administrative, la nécessité de l'évacuation reste une question scientifique. Aussi, tant que celle-ci n'aura pas été examinée ou tranchée par des hommes compétents, les autorités élues de la colonie ne pourront pas se résoudre à accorder le sort du pays grand désespoir. Elles n'accepteront d'y recourir qu'autant que la science leur aura parlé au nom de l'humanité.

La Martinique, dont l'exposition métallique a été récemment inaugurée, vient de rouvrir ses guichets, apportant son puissant concours à l'agriculture en souffrance.

Des travaux publics sont projetés, qui, entrepris à brève échéance, permettront d'occuper les nombreux ouvriers auxquels le chômage fait aujourd'hui une situation telle que, si elle se prolonge, elle créera une calamité publique. Mais dans ses efforts, elle aura besoin de notre fraternelle sympathie.

Du travail ! Voilà ce que le peuple de la colonie demande à la mère-patrie pour lui refaire une existence. Ce sera, en moins de temps qu'on ne le croit, le moyen le plus efficace de lui faire oublier les jours de deuil.

L'Affaire HUMBERT-CRAWFORD

Haines tenaces

Paris, 15 juin. — M. Bulot, procureur général, sait-il ou ne sera-t-il pas compromis dans l'affaire Humbert ? Nous constatons qu'on a beaucoup de mal, même audantes les rancunes avocassières de M. Valle, à l'y surprendre en mauvaise posture.

Mais ce qu'il faut surtout observer, c'est l'âpreté avec laquelle s'acharnent après cet homme qui fit le réquisitoire fameux contre les Assomptionnistes, les haines cléricales.

On n'a rien oublié.

On ce monde le Dieu, les haines sont tenaces.

Les républicains, si prompts à la bonasserie, doivent regarder ce spectacle de la poursuite féroce. Chaque matin un limier de sacristie donne de la voix et les autres hurlent derrière. Insinuations, potins, insultes, calomnies, laux, injonctions au pouvoir : c'est toute la rage et toute l'ignominie.

Il ne se peut pas qu'avertis par ce déchaînement de la meute, les républicains abandonnent un tel homme à ses implacables ennemis.

Si M. Bulot vraiment eût été coupable, la presse cléricale le saurait et en aurait, depuis longtemps, sous les preuves.

Elle n'a rien. Donc il n'y a rien.

Dès lors, n'est-ce pas honteux que lâchement, un ministère républicain le sacrifie à la presse immonde, aux *Croix*, à la *Libre Parole*, et même à Me Valle, avocat de Cattaui plus que garde des sceaux en ses bavardages sans dignité.

ENCORE UNE MORT MYSTÉRIEUSE

Après le petit pendu de Viroflay, voici le pendu de l'avenue de la Grande-Armée, ou habitaient, comme on l'était, les Humbert-Daungnac, qui paraissent avoir plus d'un assassinat sur la conscience, sans parler de celui de M. Scholsmans, toujours enveloppé de mystère.

M. Leydet, dit le *Matin*, a reçu hier une assez singulière déposition. Un témoin, dont le nom n'a pas été livré à la publicité, lui a raconté l'histoire d'un ouvrier charpentier qui aurait été trouvé pendu dans un petit réduit attenant à l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée, du côté de la rue Pergolèse.

Cet ouvrier avait été employé pendant dix-huit mois aux Vives-Eaux. Victime d'un accident, au cours de son travail, il dut subir l'amputation d'un bras et se trouva, de ce fait, dans l'impossibilité de gagner sa vie.

Le malheureux, comme beaucoup de ceux qui travaillaient pour le compte des Humbert, n'avait pas été payé. Un jour, il s'avisa de réclamer son dû. Mme Humbert lui écrivit de venir la voir. Il se rendit au fameux hôtel, où il fut découvert le lendemain, mort dans les conditions que nous avons rapportées plus haut.

Telle est, en résumé, la déposition faite à M. Leydet, et sur laquelle, nous le répétons, la plus grande discrétion a été observée.

Nous avons fait à ce sujet, dans la soirée d'hier, une première enquête. Bien que les renseignements que nous avons recueillis soient en contradiction sur plusieurs points avec ceux qui ont été fournis au juge d'instruction et au parquet, par le témoin en question, nous les donnons en entier.

C'est là, d'ailleurs, une affaire que l'instruction aura à éclaircir.

Il y a quelques années — huit ans selon certains témoins que nous avons vus, dix selon les autres — un passant matinal qui entrait vers cinq heures du matin dans la vespasienne située avenue de la Grande-Armée, à l'angle de la rue Pergolèse et presque en face l'hôtel Humbert, se heurtait à un pendu.

Le pendu, qui était manchot, était connu depuis trois jours des commerçants des environs ; il avait été employé dans une des propriétés que possédaient les Humbert, en Seine-et-Marne, et il était venu à Paris pour réclamer une somme de cent à cent cinquante francs qui lui était due. Débouté de sa réclamation, il avait été hébergé par M. Langevin, qui tenait alors le café-restaurant faisant l'angle de la rue Lesueur et de l'avenue de la Grande-Armée ; là, il déclarait à qui voulait l'entendre « qu'il aurait son argent, ou qu'il leur ferait leur affaire. »

Le deuxième jour de son arrivée à Paris il obtint de l'hôtel Humbert une somme de *six francs* à titre de secours ; son exaspération ne fit que s'accroître, et ses menaces devinrent de plus en plus violentes ; à plusieurs reprises, il tenta en vain de forcer la consigne qui lui fermait impitoyablement l'entrée de l'hôtel.

Que se passa-t-il pendant la nuit qui précéda la découverte du pendu ?

Des domestiques de l'hôtel Humbert déclarèrent qu'il avait tenté plusieurs fois de se pendre aux barreaux d'une fenêtre donnant sur l'avenue, et que, lassé de voir échouer ses tentatives, il s'était éloigné, sans doute pour aller se pendre dans la vespasienne.

On accepta d'autant mieux cette explication dans le quartier, que Mme Humbert était une excellente cliente pour les commerçants et que la considération dont elle jouissait n'était pas encore atteinte.

Cependant, des *mauvaises langues* prétendirent qu'à la nuit la porte de l'hôtel s'était enfin ouverte devant les tentatives réitérées du malheureux et qu'il avait été introduit.

C'est là un fait brutal, qui est encore possible de contrôler et qui, s'il est exact, permet l'hypothèse suivante qui eut cours à l'époque :

L'homme, irritant ses blessures à exécution, s'était sans doute livré à des actes de violence contre des personnes qui l'étrangèrent, en se défendant. Et cela d'autant plus facilement qu'il était manchot. Il ne lui fut pas facile d'entraîner le pendu que l'avenue fut déserte et l'angle de la vespasienne, où il avait été trouvé pendu, mal éclairé.

Nous nous sommes fait expliquer, hier, l'événement par plusieurs témoins oculaires. Bien entendu, aujourd'hui, un revirement s'est produit dans l'esprit des gens, ce qui fut considéré jadis comme un suicide passe à présent pour un meurtre.

Il est certain que la barre de fer située à une assez grande hauteur dans l'intérieur de la vespasienne et qui portait le pendu, semble bien difficile à atteindre pour un homme privé d'un de ses bras.

Du reste, d'un tenderman de la sinistre officielle, Mme Humbert demanda auprès de M. B... qui tenait alors le bureau de tabac du tabac, rue de la rue Pergolèse et de l'avenue de la Grande-Armée, de lui prêter un pendu habituellement à M. Boscus. Les gens ne tenant pas aux propos malveillants sur le chanvre, que l'avait que pendant quelque temps elle allait leur défendre de sortir pour éviter tous incidents ; elle le prit en outre, de ne pas lui en garder rancune.

Quoi qu'il en soit, le commissariat du quartier pour demander si l'on ne pourrait pas vérifier les dessins au procès-verbal de l'événement. M. Thomas, actuellement inspecteur, autrefois gardien de la paix, se souvient de l'affaire, mais dans ses grandes lignes seulement. Malgré toutes les recherches qui ont été faites, même trouvé du procès-verbal, il n'a été retrouvé que le procès-verbal de l'enquête, plainte en violences et voies de fait, Daungnac contre Alexandre Tarayre, Jean Dalbain.

Les mises en liberté

A quatre heures, le Parquet ayant donné un avis favorable, le juge d'instruction a signé l'ordonnance de mise en liberté provisoire de Louis Daungnac.

Celui-ci, à qui son neveu, le fils de Marie-Louise Humbert, avait offert de venir chez sa mère, s'est immédiatement rendu à Neuilly.

A la fin de la journée, M. Paul Dalbigny, propriétaire à Privas, beau-père de Langlois, avant pris l'engagement écrit de garantir la représentation du prévenu, et de son gendre, et s'étant porté caution pour la somme de 10.000 francs, M. Leydet a signé la mise en liberté provisoire du détenu.

M. Langlois a quitté la prison de la Santé hier soir, à neuf heures et demie. Il est allé remercier son défenseur, Me Dessoy. Puis il est rentré chez lui, avenue des Ternes.

Encore une victime de la Humbert

Lorsqu'on apprit à Paris le suicide du banquier P. B..., ceux-là seuls qui ne connaissaient pas le défunt témoignèrent de la surprise. Les autres n'en furent pas autrement étonnés, M. P. B... jouissant depuis quelque temps des signes irrécusables de dérangement d'esprit. Mais ses intimes eux-mêmes ignoraient à cette époque la raison de cette subite déchéance morale et ce n'est qu'aujourd'hui qu'ils ont pu pénétrer le mystère de la mort tragique de leur ami.

M. P. B... s'est tué après s'être convaincu qu'il avait été dupe des Humbert.

La secousse qu'il éprouva à cette découverte brania sa raison.

M. P. B... qui était cependant un homme d'une finesse rare fut lui aussi trompé par la bande.

Durant plusieurs années, M. P. B... crut à ce point à l'hérésie des Crawford qu'il garantit de son crédit et de sa fortune les fréquents emprunts de Mme Humbert.

Et comment cette dernière arriva-t-elle à persuader le banquier ? Très probablement en lui montrant des titres de rentes fabriqués.

Un jour, poussée à bout par l'impatience d'un de ses prêteurs, Mme Humbert ouvrit son coffre-fort, ce coffre-fort désormais légendaire et en tira un coupon de rente au porteur 3 0/0 de 30.000 fr., représentant au cours du jour un capital de dix millions environ. Le prêteur à la fois convaincu et enchanté alla raconter la chose à un banquier de ses amis. « Mais lui dit celui-ci, êtes-vous bien certain que le coupon de rente était au porteur ? — Parfaitement certain ! — Alors, mon cher, vous êtes volé ; il n'existe pas, en effet, de titres de rente 3 0/0 au porteur supérieur à 3.000 francs. » Or, rien ne dit que Mme Humbert ne prouva pas d'une façon analogue à son mari P... (elle ne l'appelait que par son prénom), qu'elle était bien et dûment héritière de la bagatelle de cent millions.

M. P. B... a-t-il laissé en mourant à ses héritiers le récit de ses relations avec la famille Humbert ?

A L'INSTRUCTION

M. Leydet a interrogé de nouveau, hier, Me Parmentier.

Le juge lui a demandé à nouveau pourquoi sa comptabilité ne portait pas trace des honoraires que les Crawford avaient été appelés à lui verser pendant les dix-huit années qu'il avait occupé en leur nom. Me Parmentier a répondu que ces affaires n'étant pas terminées il n'avait pas fait entrer les sommes reçues en compte dans sa comptabilité ordinaire, mais qu'il en accusait seulement réception dans les lettres dont on pouvait trouver trace sur les copies de lettres qui ont été également saisis.

Le juge d'instruction a demandé à Me Parmentier ce qu'il pensait du rôle joué par M. Gustave Humbert dans toute cette affaire. La réponse, cette fois, a été plus affirmative que toutes les précédentes. Me Parmentier a déclaré qu'à plusieurs reprises, se rendant chez Mme Humbert, pour parler affaire au nom de ses clients, il s'était trouvé en présence de M. Gustave Humbert et de différents hommes d'affaires et que, au cours de ces entretiens, l'ancien ministre prenait fort bien la parole pour discuter contre le représentant des prétendus adversaires de sa belle-fille.

L'enquête confirma la confusion extrême dans laquelle se trouvaient les livres de M. Lasnier. Celui-ci reconnut qu'il était, en effet, dans l'impossibilité de justifier ses comptes, mais il protesta avec la dernière énergie de sa probité et de sa bonne foi.

Rien n'est venu à l'encontre de cette assertion. Tout laisse supposer que M. Lasnier, à la suite du surmenage auquel il s'était livré, s'est trouvé débordé et n'a pu tenir une exacte comptabilité, mais qu'il n'a point commis d'acte indélicat. Le magistrat se propose même de faire examiner l'état mental de l'inculpé.

Devant la tournure que prenait l'instruction, le défenseur de M. Lasnier introduisit une requête de mise en liberté provisoire en faveur de son client. La première requête, fondée sur l'état de santé de M. Lasnier, et demandant la mise en liberté pure et simple, n'aboutit pas : une seconde, présentée jeudi, et demandant la liberté sous caution, obtint un meilleur succès.

Le parquet a donné des conclusions favorables, mais le juge a été averti trop tard pour qu'il fût possible de procéder aux formalités qu'exige la mise en liberté sous caution. C'est donc lundi seulement que M. Lasnier quittera la Santé.

Faits Divers

HORS RÉGION

HYSTERIE RELIGIEUSE

Les crises d'une nonne. — Un cas curieux d'auto-suggestion.

Rodez, 15 juin. — Il y a, depuis quelque douze ans, à l'orphelinat, une religieuse, originaire du canton de Bozouls, nommée en religion sœur Saint-Fleuret, qui est atteinte d'une folie qui fait qu'elle se croit possédée du diable et que sa supérieure, ses compagnes, les autres sœurs de l'orphelinat, et même presque tous les ecclésiastiques du pays le croient également.

Cette maladie qui, d'après les médecins, n'est qu'une déviation de l'hystérie, a eu comme prodrome une prédisposition naturelle, qui est devenue aiguë par l'influence du milieu ambiant, mais elle n'a rien de surnaturel, c'est la résultante d'une véritable auto-suggestion.

Dans ses crises, la malade pousse des cris rauques, hideusement retentissants que les paysans les entendent à une grande distance. Il convient de dire, semble-t-dans ces moments, que le diable, la nuit ou la bête à deux pieds, prend le corps et l'auto-suggestion est si forte qu'aussitôt la crise passée on trouve à l'endroit du corps où la pauvre sœur souffrait, si fort, soit une véritable brûlure sur sa peau, soit l'empreinte d'une mâchoire ou d'un certain nombre de dents qui viendraient de mordre.

Sœur Saint-Fleuret, à l'horreur de tout objet religieux, le voisinage d'un Christ, d'un livre de dévotion ou d'une image pieuse la plonge immédiatement dans un accès pressant, bestial et insupportable. Elle n'a pas besoin de voir ces objets, elles seules, elle les devine quand on les approche d'elle, si cachés qu'on les tienne, et elle se précipite aussitôt vers eux pour les détruire ne pouvant absolument pas les souffrir.

De plus, elle devine souvent la pensée des personnes qui lui parlent, et elle leur répond même dans leur langue, quelle que soit cette langue ; ainsi M. Lavignac, évêque *in partibus*, est allé la voir dernièrement ; sœur Saint-Fleuret, qui pourtant n'était pas dans un moment de crise, a commencé par lui cracher à la figure ; puis, s'étant quelque peu calmée, elle a parlé au prélat, et, finalement, comme il lui demandait en langue caraïbe si elle était fatiguée de cet entretien, elle lui a répondu aussi en langue caraïbe : « Je le suis, en effet, laissez-moi tranquille et allez vous coucher. »

Quoique étant une simple paysanne qui n'a jamais reçu la moindre instruction, sœur Saint-Fleuret parle très bien dans ses crises le grec, l'italien, le russe, l'anglais, l'allemand, etc., et elle répond toujours parfaitement dans la langue qu'on lui parle.

C'est un sujet d'observation pathologique réellement merveilleux.

Le cardinal Bourret envoya à Grèzes, il y a environ six ans, pour la visiter, un médecin-major du régiment, névropathe très connu par les travaux scientifiques spéciaux qu'il a publiés sur ces singulières maladies : le major fut stupéfait de la nonne de Grèzes, et il déclare que nulle part, ni à la Salpêtrière, ni ailleurs, il n'a vu une malade plus incroyablement curieuse à étudier.

Mise en liberté de M. Lasnier

Paris, 15 juin. — On n'a pas oublié l'arrestation de M. Lasnier, ancien greffier de la première chambre du tribunal civil. M. Lasnier s'était démis de ses fonctions, lorsqu'il fut nommé liquidateur judiciaire des biens des congrégations dissoutes. Il y a quelques semaines, il fut arrêté sur mandat de M. André, juge d'instruction.

Il était conseil judiciaire d'un très grand nombre de personnes, et il était inculpé d'avoir dilapidé les biens qui lui étaient confiés.

DANS LA RÉGION

La peste en rade de Dunkerque

Un canot sanitaire s'est rendu près du « City-of-Perth ». Il en a rapporté d'excellents renseignements. Le nègre malade va mieux, on le considère comme sauvé. Le cuisinier blanc est également en voie de guérison. Le reste de l'équipage se porte bien.

Le service de santé a pris des mesures très sévères pour empêcher d'approcher du steamer « City-of-Perth ».

Il a refusé de faire déposer à bord des pigeons-voyageurs. On craint, en effet, que malgré toutes les précautions, ces messagers ailés n'apportent la peste.

Les provisions seront portées à bord tous les deux jours par un canot spécial qui ne devra pas accoster et qui se tiendra contre le vent pour ne pas que les canotiers puissent absorber des miasmes pestilentiels.

Le canot du service sanitaire a déposé à bord, avec les précautions d'usage, une nouvelle provision de sérum.

DRAME AU REVOLVER

A ARMENTIERES

Samedi soir, vers dix heures, des coups de revolver mettaient en émoi le quartier de la rue du Faubourg de Lille.

Une nommée Marie Hallais, étirageuse à la filature Dansette, âgée de 25 ans, épouse séparée d'un sieur Demoen, demeurait dans une chambre de l'estaminet tenu par M. Ch. Thesse, rue du Faubourg de Lille, 99.

Elle avait pour amant un ouvrier âgé de 20 ans, Jacques Vankenhove, qu'elle avait connu intimement avant son mariage et qu'elle avait retrouvé après sa séparation.

De violentes discussions éclataient fréquemment dans le faux ménage.

Marie Hallais se plaignait d'être battue par Vankenhove et accusait celui-ci d'avoir proféré contre elle des menaces de mort dans la filature où tous deux travaillent.

Elle acheta, pour vingt francs, chez un armurier de la rue de Lille, un revolver qu'elle portait constamment chargé sur elle.

Samedi, à dix heures, au moment où elle allait rentrer au cabaret de M. Thesse avec un enfant de sept mois qu'elle venait de prendre dans la maison où il est soigné pendant qu'elle travaille, elle rencontra Vankenhove qui sortait du même cabaret.

Une querelle s'éleva entre les deux amants; Vankenhove, s'il faut en croire les déclarations de Marie Hallais, aurait trecommencé à la brutaliser et celle-ci, poussée à bout, tira trois coups de revolver sur lui.

M. Thesse sortant du cabaret voulut s'interposer, mais Marie Hallais, toujours surexcitée, continua à tirer sur Vankenhove sans heureusement l'atteindre. Vankenhove, toutefois, a une égratignure sans importance, sous le bras droit. Il a reçu les soins de M. le docteur Dubar.

M. Thesse prévint la police et, peu après, Marie Hallais fut arrêtée dans une chambre du cabaret, chez un sieur Huyghe.

A la suite de l'enquête faite dans la matinée de dimanche, Marie Hallais qui est mère de deux enfants en bas âge (un troisième est gardé par son mari) et qui semble avoir pour excuse, au moins apparente, les violences qu'elle a subies, a été laissée en liberté, sur la promesse qu'elle fit de se tenir à la disposition de la justice.

ÉCHOS

— Babick, l'ancien ministre des cultes de la Commune, vient de mourir à Genève, où sa physionomie débonnaire de grand vieillard barbu était connue de tout le monde.

— La neige couvre depuis plusieurs jours les sommets des Hautes-Vosges. Elle est tombée hier encore. Il règne ici une température hivernale.

— Le mouvement préfectoral qui est en préparation au ministère de l'intérieur ne paraîtra pas avant quinze jours ou trois semaines.

— La cour d'assises d'Epinal a condamné à huit ans de réclusion Frédéric Detesta, âgé de quarante-neuf ans, notaire à Mirecourt, pour faux et abus de confiance. Le déficit de l'étude s'élevait à une centaine de mille francs. Detesta, qui avait pris la fuite, avait été arrêté à Strasbourg.

— Gérault-Richard, député de la Guadeloupe, vient d'adresser une lettre au ministre des colonies, pour l'informer qu'il se propose de lui soumettre une question au sujet de la réorganisation de la vie économique et des services administratifs à la Martinique.

Dernière Heure

Le Grand-Prix de Paris

M. LOUBET A LONGCHAMP

Paris, 15 juin. — Le président de la République a assisté aujourd'hui, à Longchamp, à la course du Grand-Prix de Paris. Il a quitté l'Elysée à deux heures et demie, dans un landau attelé de quatre chevaux que précédait le piqueur Tourde. Dans le landau se trouvaient, avec le président de la République, Mme Loubet, le général Dubois et M. Combarieu, secrétaires généraux de la présidence.

Dans une seconde voiture avaient pris place Mme Combarieu et Mme Dubois, M. Henry Poulet, chef du secrétariat particulier et un officier de la maison militaire.

Dans l'avenue de Marigny et le long des Champs-Elysées la foule, assez nombreuse malgré le temps pluvieux, a fait un accueil sympathique au chef de l'Etat.

A l'arrivée sur l'hippodrome de Longchamp le président et Mme Loubet ont été reçus par le président et les membres de la société nationale d'encouragement, qui les ont conduits à la tribune d'honneur où les avaient précédés les présidents des Chambres, les membres du gouvernement et du corps diplomatique, le général Brugère, vice-président du conseil supérieur de la guerre, le gouverneur militaire de Paris, le grand-chancelier de la Légion d'honneur, etc.

Le pavillon tricolore a été aussitôt hissé sur la tribune présidentielle. M. Loubet s'est assis au centre de la tribune, et bientôt après *on a fait défiler sur la piste les chevaux qui* doivent prendre part à la grande épreuve de l'année.

Aussitôt l'arrivée de M. Emile Loubet, le départ du prix de Castries a été donné.

La pluie continue à tomber par intermittence après le prix de Castries. Le public envahit le Paddock pour voir les concurrents du Grand-Prix.

Les guichets spéciaux ouverts pour cette épreuve ont été envahis dès le début de la réunion et les mises ont afflué sur les deux favorisés « Retz » et « Sceptre ».

Lorsque la cloche annonce la sortie des chevaux, le public se précipite devant les tribunes, chacun cherchant à se placer pour voir la course, mais la pluie qui continue à tomber empêche de jouir de la plus grande partie du spectacle. On n'a plus devant les yeux qu'un horizon de parapluies ce qui amène de nombreuses protestations ; heureusement qu'après le défilé une éclaircie se produit.

La victoire de l'écurie Saint-Alary est accueillie par de vifs applaudissements. Le jockey W. Pratt qui montait « Kizil Kourgan » a été à sa rentrée au pesage, l'objet d'une chaleureuse ovation.

Voici, du reste, les résultats complets du Grand-Prix de Paris :

200.000 francs. — Distance : 3.000 mètres.

Premier : Kizil Kourgan. — William Pratt 20/1 ;

Deuxième *dead heat : Retz.* — G. Stern 5/4; et *Maximum.* — W. Lane 12/1 ;

Quatrième : *Arizona.* — Thorpe 20/1.

Il y avait 11 partants.

Rapports à la pelouse : 43 fr. gagnant ; 14 fr. 50 placé. — *Retz* 9 fr. 50. — *Maximum* 24 fr. 50.

Pesage : 89 fr. 50 gagnant ; 27 fr. placé : *Retz* 17 fr. — *Maximum* 46 fr.

A son départ, comme à son arrivée, le président de la République a été salué par de vives acclamations.

LE CRIME DE CORANCEZ

Vente de la ferme de Brierre

Chartres, 15 juin. — C'est cet après-midi qu'a eu lieu à Corancez, par le ministère de Me Lefebvre, notaire à Chartres, la vente des objets mobiliers et des instruments agricoles ayant appartenu à Edouard Brierre, l'auteur du quintuple infanticide de Corancez.

C'est dans la ferme où a eu lieu l'épouvantable drame que s'est faite cette vente. Parmi les objets vendus, on remarque la trépignieuse, du linge et tous les habits de Brierre et de tous ses enfants.

De nombreuses personnes de Chartres et des environs assistaient en curieux à la résurrection de cette affaire déjà lointaine mais dont le souvenir restera longtemps encore gravé dans la mémoire des populations beauceronnes.

Disons à ce propos que la municipalité de Corancez continue de recevoir des souscriptions pour l'érection d'un monument à la mémoire des jeunes et innocentes victimes de cette sanglante tragédie.

Le Vol de la Banque de France

Aveux de l'inculpé. — Un lanceur d'affaires. — Extradition demandée.

Paris, 13 juin. — Leschenault du Villars, arrêté à Genève dans les circonstances relatées hier, a avoué à la police suisse avoir commis des détournements au préjudice de la Banque de France, mais seulement pour une somme de cinq cent mille francs, alors que l'enquête a déjà établi qu'ils atteignaient huit cent mille francs environ.

L'inculpé est très calme ; il a demandé à être extradé le plus tôt possible.

Avant de prendre la fuite, Leschenault du Villars avait tenté de s'empoisonner.

Il quitta Paris, accompagné de sa femme, de ses deux enfants, de son beau-père et de sa belle-sœur.

M. Cochefert avait découvert que l'inculpé avait un compte de dépôt de cinq mille francs au Crédit lyonnais, à Genève.

En outre, une lettre que le chef de la Sûreté saisit à Lavaur, apprit que Leschenault du Villars s'était rendu à Genève pour y toucher l'argent qu'il y avait déposé et qu'il n'eut pas le temps de retirer.

Dans la journée d'hier, des perquisitions ont été faites à Paris et dans le midi de la France, notamment à Bordeaux, au sujet de cette affaire de détournement.

Contrairement à ce que l'on a raconté, Leschenault n'a jamais joué ni à la Bourse ni aux courses.

Il faisait des affaires, travaillait nuit et jour, avait fondé l'« Annuaire municipal », la « Réserve administrative » et l'« Encyclopédie municipale », écrite en collaboration avec de nombreux médecins, chimistes, etc.

Ce dernier ouvrage coûta plus de cent mille francs à Leschenault.

TREMBLEMENT DE TERRE EN ITALIE

Rome, 15 juin. — Le Populo Romano publie une dépêche de Syracuse annonçant qu'un fort tremblement de terre, accompagné de grondements souterrains, a été ressenti hier.

Une autre secousse a suivi la première.

La population est épouvantée. Plusieurs familles ont quitté leurs maisons. On ne signale cependant aucun dégât.

Depuis plusieurs jours le ciel est sombre et la chaleur accablante.

Des secousses de tremblement de terre sont signalées dans beaucoup de localités de la province.

Le salaire des mineurs anglais

Londres, 15 juin. — La commission mixte des propriétaires des mines de charbon et des délégués des ouvriers mineurs a examiné la question de réduction des salaires de 10 %.

La proposition des propriétaires des mines a été exposée à la commission par M. Hewelite et discutée, au nom des mineurs, par M. Picard, membre du Parlement.

La discussion a duré deux heures.

La décision de la commission n'a pas été communiquée à la presse mais lord James Beresford, qui présidait l'assemblée, a déclaré que cette décision serait portée à la connaissance des intéressés, lundi, par lettre.

Drame dans une Gare

Paris, 15 juin — Ce matin, à sept heures les voyageurs qui se trouvaient dans la gare de Courcelles-Levallois, ont eu une minute de vive émotion. Au moment où le train de Ceinture, qui arrivait de la gare Saint-Lazare, se dirigeant vers Auteuil, arrivait en station, un voyageur qui se trouvait sur le quai et donnait depuis quelques instants des marques d'une vive agitation, se jeta brusquement sur la voie, au-devant du train.

Le mécanicien ne put arrêter à temps sa machine ; la locomotive renversa le voyageur et lui broya les deux jambes au-dessous du genou ; de plus, dans sa chute, il s'était blessé grièvement à la tête. Transporté par des employés dans le bureau du chef de gare, il reçut les soins du docteur Perlat, qui conseilla le transport immédiat à l'hôpital Beaujon. Le blessé arriva à l'hôpital dans un état des plus graves.

Au même moment, une jeune dame se précipitait dans la gare, et, devant l'animation générale, demandait des renseignements. On lui dit l'accident, on lui dépeignit la victime... Elle s'évanouit. Revenue à elle, elle déclara qu'il s'agissait de son beau-père, M. Antoine Schaendorf, âgé de soixante-treize ans, demeurant rue Roussel, qui, à la suite de chagrins de famille, avait manifesté à plusieurs reprises, depuis trois mois, la volonté de se détruire. Ses enfants, depuis, surveillaient le vieillard ; mais celui-ci, au matin, avait quitté de bonne heure son appartement. Sa belle-fille s'était habillée en grande hâte, avait suivi sa trace, était ainsi arrivée à la gare de Courcelles, mais trop tard.

FEUILLETON DU 17 JUIN. — N° 29

LES CRIMES DE LILLE

L'Affaire du Bois de Boulogne

ROMAN INÉDIT PAR HENRI PLANDÈS

PREMIÈRE PARTIE

LES SECRETS DU BOIS

VI.

Le serment de Léonard

Peut-être, pensa-t-elle, le garçon brasseur se contenterait-il d'un refus évasif, et apprendrait-la réalité d'une autre bouche que la sienne.

Elle lui dit doucement :

— Je vous le répète, Léonard, vous me plaisez et ce n'est pas ce qu'on a pu dire sur votre compte qui me fera changer d'avis.

Vous aimez à rigoler, le lundi, et alors, quand vous avez la tête en l'air, vous faites peut-être quelquefois des bêtises. Mais vous êtes bon et simple et travailleur. Une femme, qui vous forcerait à vous ranger, serait heureuse avec vous, j'en suis certain. Mariez-vous, cousin. Seulement...

Léonard exultait en entendant rendre justice à ses qualités. Ses yeux s'illuminaient d'espoir.

— Oh ! comme c'est vrai ce que vous dites, Thérèse. J'ai une petite tête, bien sûr. Mais pour le reste soyez sans crainte, allez.

Vous le savez, j'ai toujours vécu seul, sans personne pour me retenir, et me montrer la route à suivre.

Et puis, dans ces derniers temps, si j'allais si souvent au cabaret, c'était pour me distraire parce que je pensais trop à vous... Mais c'est fini, et vous verrez quand nous serons mariés...

— Nous ne le ferons jamais, Léonard.

La figure du garçon brasseur prit un air d'effarement douloureux.

— Pourquoi vous moquer de moi, dit-il. Tout à l'heure vous me disiez que je vous plaisais...

Thérèse comprit que des détours ne serviraient à rien avec la nature simple de Léonard. La franchise était ce qu'il y avait de mieux dans cette situation délicate.

— Cousin Léonard, dit-elle, vous êtes un droit et honnête garçonn et vous êtes mon sauveur ; je serais doublement coupable en me moquant de vous.

— Alors, vous ne voulez pas vous marier, fit-il les dents serrées.

— Ecoutez-moi. Je vous trouve à mon goût et je ne vous l'ai point caché; mais maintenant je vais voir si mon estime pour vous est bien placée... A mon tour de vous demander de ne pas vous mettre en colère.

— Ne craignez rien.

— Je ne suis plus libre, Léonard. Je suis promise à un autre.

Je veux bien vous le nommer, en secret. Promettez-moi seulement de ne pas aller lui chercher querelle.

— Qui est-ce ?

— Justin Devos, un ajusteur-mécanicien.

— Je ne le connais pas. Mais, je vous le jure, Thérèse, dit-il d'un ton de prière, ni lui ni personne ne fera votre bonheur comme je le ferai. Quittez-le. Dites-lui que vous avez réfléchi.

— Non, mon ami.

— Vous l'aimez donc bien ?

— Oui, prononça simplement et fermement Thérèse.

Elle vit deux grosses larmes briller dans les yeux de Léonard. Saisie de pitié, elle s'appuya sur l'épaule du colosse, et gracieusement le faisant asseoir près d'elle, elle lui prit une main dans les siennes en lui parlant comme une sœur qui console son frère.

— Ne vous faites pas tant de chagrin, Léonard. Voyons ! ce qui arrive n'est notre faute ni à l'un ni à l'autre.

— Vous êtes bonne dit-il.

— Pourquoi ne m'avez-vous rien dit plus tôt. J'aurais peut-être été plus heureuse avec vous qu'avec mon mari. Nos caractères à nous deux étaient faits pour s'accorder.

Certes, lui, je l'aime bien ; mais, parfois, j'ai peur pour l'avenir. Il est si intelligent, il sait tant de choses que souvent je me sens toute petite et mal à l'aise devant lui.

Hélas ! vous arrivez trop tard.

Une douceur pénétrait, avec les paroles persuasives de la jeune fille, dans le cerveau de Léonard, calmait la fièvre qui le brûlait.

Il souffrait moins d'être repoussé, en sachant que Thérèse eût pu l'aimer, qu'elle le préférât même à l'homme de son choix.

Son trouble se communiquait à Thérèse, qui à son tour, gagnée par l'émotion était prise d'une envie de fondre en larmes.

Cette émotion les empêcha tous deux d'entendre un bruit de pas qui fit craquer le plancher du palier, à ce moment même, et qui cessa soudain.

Narcisse, après avoir quitté le bossu, était revenu avec précaution dans la Cour aux Fiens. Il tremblait à chaque pas de se trouver face à face avec son terrible adversaire.

Naturellement il ne l'était pas rencontré.

Avec les mêmes précautions, il s'était engagé dans l'escalier. Parvenu au second étage, il s'était arrêté en reconnaissant la voix de Léonard.

Sa première pensée fut de redescendre au plus vite, dans la crainte prudente des coups. Mais les paroles qu'il entendit frappèrent son attention et il résolut d'en écouter davantage.

Il se coula le long de la porte, l'œil sur un trou de vrille qui s'y trouvait, l'oreille tendue et prêt à fuir au premier signe de danger.

— Réellement, est-il trop tard ? demandait Léonard, s'obstinant à chercher un dernier espoir. On n'est pas engagée pour avoir été courtisée par un jeune homme.

— Vous me faites de la peine en insistant, répliqua Thérèse.

D'abord, j'ai donné à Justin Devos ma parole et tout mon amour. Vous ne voulez pas que je les reprenne.

Et puis, écoutez-moi. Je vais vous faire une confidence bien grave, imprudente peut-être. Mais j'espère qu'elle resserrera notre amitié, car je veux que nous restions amis ; c'est convenu, n'est-ce pas.

— Vous pouvez avoir confiance.

— Cet aveu, Léonard, je ne l'ai encore fait à personne... pas même à Justin... Je crois que je vais être mère...

Hier encore, j'en doutais ; je pensais me tromper dans mes calculs ; mais aujourd'hui, mes doutes ne sont plus possibles... Voudriez-vous me séparer du père de mon enfant.

— Pardonnez-moi, Thérèse, dit Léonard avec une hardiesse dans sa voix qu'il ne se connaissait pas. Pardonnez-moi de vous avoir fait souffrir par mes questions.

Je vous promets de ne plus songer à vous dans mes rêves d'amour. Mais en revanche laissez-moi vous approcher, vous rencontrer le plus possible, en amis, comme vous le disiez.

Je sens que désormais, je n'aurai plus de bonheur qu'à vous voir, à vous entendre, et en sachant que c'est sans espoir.

Dites, vous n'essayerez pas de me fuir.

— Mais non, Léonard, pourquoi le ferai